



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **10 septembre 2012**

Délibération n° 2012-3213

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Agenda 21 Vallée de la Chimie - Création d'un centre de ressources sur les risques - Convention avec la Région Rhône-Alpes, la Commune de Saint Fons, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Rhône-Alpes, le secrétariat permanent d'information sur les risques de l'agglomération lyonnaise (SPIRAL), l'Union des industries chimiques (UIC) Rhône-Alpes et l'Association pour le développement durable de la vallée de la chimie (ADDVC)**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

Rapporteur : Monsieur Ferraro

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 31 août 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 12 septembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Olivier, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : M. Da Passano (pouvoir à M. Vincent), Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Calvel (pouvoir à M. Assi), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Albrand (pouvoir à M. Lévêque), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthelémy), M. Fleury (pouvoir à M. Reppelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Jacquet), M. Gillet (pouvoir à M. Augoyard), Mme Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Martinez), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine).

Absents non excusés : MM. Barral, Dumas, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 10 septembre 2012**Délibération n° 2012-3213**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Agenda 21 Vallée de la Chimie - Création d'un centre de ressources sur les risques - Convention avec la Région Rhône-Alpes, la Commune de Saint Fons, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Rhône-Alpes, le secrétariat permanent d'information sur les risques de l'agglomération lyonnaise (SPIRAL), l'Union des industries chimiques (UIC) Rhône-Alpes et l'Association pour le développement durable de la vallée de la chimie (ADDVC)**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Agenda 21 Vallée de la Chimie, initié dès 2006, rassemble la Communauté urbaine de Lyon, les Communes de Lyon 7°, Saint Fons, Feyzin, Solaize et Pierre Bénite et les acteurs locaux du territoire (associations et entreprises). Il vise à faire évoluer progressivement les politiques locales, les projets, les "modes de faire" vers le développement durable, de façon participative.

En cohérence avec ses orientations "Vivre dans la Vallée de la Chimie" et "Renforcer la prévention et développer une culture collective des risques technologiques", il comporte le projet de création d'un centre de ressources sur les risques. La faisabilité de ce projet a été étudiée et validée par un comité de pilotage réunissant les principaux partenaires de l'Agenda 21, en lien étroit avec le projet directeur Vallée de la Chimie.

Le positionnement du centre de ressources sur les risques au cœur de la Vallée de la Chimie s'appuie en effet sur les potentialités de ce territoire comme site d'expérimentation sur les questions liées aux risques.

De plus, son implantation sur le plateau des Clochettes s'articule avec l'installation du futur pôle culturel porté par la Commune de Saint Fons. Ceci permettra une mutualisation des équipements et de certains services.

L'objectif du centre de ressources sur les risques est d'être un espace ressources sur les risques technologiques, permettant d'apporter un soutien à l'ensemble des acteurs concernés, habitants et professionnels, pour mettre en œuvre les futures prescriptions des plans de prévention des risques technologiques (PPRT) :

- faire connaître et comprendre les raisons qui amènent à la mise en place des PPRT,
- faire partager une culture de la sécurité et de la réduction de la vulnérabilité,
- être un relais d'information sur les obligations et recommandations liées au PPRT, en particulier en matière de prescription de travaux sur les logements et locaux d'activités,
- combiner performance face aux risques et performance énergétique par une approche globale des logements dans une perspective de développement durable.

Cela se traduit par la mise en place d'un point d'information pour orienter les publics et d'un espace documentaire et d'exposition dédié aux thématiques du projet.

Le centre de ressources sur les risques sera aussi un espace de valorisation des actions menées en synergie et avec la participation des acteurs locaux (secrétariat permanent d'information sur les risques de l'agglomération lyonnaise -SPIRAL-, industriels, écoles supérieures et centres de formation, associations, etc.). Le projet doit être un lieu d'animation et de sensibilisation pour faire savoir, faire faire, faire voir.

L'activité du centre de ressources sur les risques reposera sur une série de partenariats et sur une maîtrise d'ouvrage partagée des actions. La Communauté urbaine coordonne les différentes instances de gouvernance et de concertation du projet.

Une convention partenariale définit les objectifs partagés, les orientations du projet et son schéma d'organisation dans sa phase de pré-figuration. Cette convention :

- affirme l'engagement des différentes parties dans le projet global, à savoir la Communauté urbaine, l'Etat représenté par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Rhône-Alpes, le SPIRAL, la Région Rhône-Alpes, les Communes de la Vallée de la Chimie et les représentants des acteurs économiques (Union des industries chimiques -UIC- Rhône-Alpes et Association pour le développement durable de la vallée de la chimie -ADDVC-),

- permet de travailler sur un programme d'actions 2013 qui fera l'objet d'une convention d'objectifs. Ce document définira la programmation 2013, le portage des actions et un plan de financement prévisionnel. La convention d'objectifs 2013 sera présentée au Conseil de communauté en décembre 2012.

Pour la Communauté urbaine, ce projet est réalisé à moyen constant. En effet, les actions mobiliseront une partie des crédits alloués annuellement sur l'opération - Agenda 21. Le chef de projet Agenda 21 de la Vallée de la Chimie assurera la prise en charge de la programmation et le suivi des actions.

La Commune de Saint Fons met à disposition les locaux et du temps de travail de l'équipe présente sur le site. Ce fonctionnement n'induit pas de charges fixes nouvelles et sera valorisé dans la convention ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le projet partenarial de création d'un centre de ressources sur les risques dans le cadre du projet Agenda 21 Vallée de la chimie,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la Région Rhône-Alpes, la Commune de Saint Fons, la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Rhône-Alpes, le secrétariat permanent d'information sur les risques de l'agglomération lyonnaise (SPIRAL) et l'Union des industries chimiques (UIC) Rhône-Alpes et l'Association pour le développement durable de la vallée de la chimie (ADDVC).

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 septembre 2012.